

PROCÈS VERBAL

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES LAURENTIDES

Séance ordinaire du mercredi 8 octobre 2025, du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Laurentides, dûment convoquée et tenue en présentiel au centre administratif du Centre de services scolaire des Laurentides, 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts, à laquelle sont présents :

M. Martin Barbeau	Président
M. Normand Sénéchal	Vice-Président
M. Alexandre Girard-Duchaine	
Mme Marie-Josée Gosselin	
Mme Marie-Ève Laframboise	
Mme Stéphanie Leclerc	
Mme Véronique Menand (virtuel)	
M. Pascal Savard	
M. Pierre-Luc Tremblay	

Les membres de la direction générale et des directions de service :

M. Sébastien Tardif	Directeur général
M. Guillaume Blanchet	Directeur du service des technologies informatiques et de l'organisation scolaire
M. Pierre-Luc Normand (virtuel)	Directeur du service des ressources matérielles et du transport scolaire
M. Louis Piché	Secrétaire général et directeur des communications, agissant à titre de secrétaire de la séance

Est absent :

M. André Mongeau

1.0 Ouverture de la séance

Le président de la séance du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, déclare la séance ouverte.

2.0 Prise des présences, constatation du quorum

Une fois les présences prises, le secrétaire général, M. Louis Piché, constate le quorum.

(Incidence : Il est 19 h 02).

3.0 Adoption de l'ordre du jour

516^e RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Pierre-Luc Tremblay :

D'ADOPTER le projet de l'ordre du jour tel que soumis.

Le 1^{er} octobre 2025

AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames,
Messieurs,

À la demande de la présidence vous êtes par la présente convoqués à une séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Laurentides, qui aura lieu en présentiel le mercredi 8 octobre 2025 à 19 h à partir du centre administratif, au 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts.

Le projet d'ordre du jour de la séance sera le suivant :

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Prise des présences et constatation du quorum
- 3.0 Adoption de l'ordre du jour
- 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 août 2025 (doc. 4.0)
- 5.0 Affaires découlant des procès-verbaux
- 6.0 Période de questions – Public
- 7.0 Comité de parents
- 8.0 Direction générale (temps estimé : 10 minutes)
 - 8.1 PEVR – Suivi (doc. 8.1)
 - 8.2 Suivis de début d'année – Information
- 9.0 Service des ressources financières (temps estimé : 10 minutes)
 - 9.1 Budget initial 2025-2026 et taux de la taxe scolaire – Information (docs. 9.1)
- 10.0 Service des ressources matérielles et du transport scolaire (temps estimé : 10 minutes)
 - 10.1 Reconductions et nouvelle demande d'aides financières pour l'ajout d'espace au ministère de l'Éducation – Adoption (doc. 10.1)
- 11.0 Service des technologies informatiques et de l'organisation scolaire (temps estimé minutes)
 - 11.1 Amendement à la Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves – Lancement en consultation (docs. 11.1)
- 12.0 Service du secrétariat général et des communications (temps estimé : 20 minutes)
 - 12.1 Composition du conseil d'établissement de la nouvelle école de Saint-Sauveur – Information (doc. 12.1)
 - 12.2 Nom de la nouvelle école de Saint-Sauveur – Adoption (docs. 12.2)
 - 12.3 Politique relative à l'organisation des voyages scolaires - Lancement en consultation (docs. 12.3)
- 13.0 Rapport d'activités de la direction générale – Information
- 14.0 Gouvernance (temps estimé : 40 minutes)
 - 14.1 Cooptation – Nomination de membres du conseil d'administration – Huis clos – Adoption (docs. 14.1)
- 15.0 Affaires diverses
 - 15.1 Comité de travail du 12 novembre 2025 - Information
- 16.0 Levée

Le secrétaire général,

Louis Piché

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 août 2025

517^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le procès-verbal des délibérations du conseil d'administration doit être approuvé au commencement de la séance suivante;

CONSIDÉRANT QUE le projet du procès-verbal a été transmis aux membres plus de six heures avant la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Pascal Savard :

DE DISPENSER le secrétaire général d'en faire la lecture, conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 août 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.0 Affaires découlant des procès-verbaux

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, fait un compte rendu relativement à la fréquentation scolaire de certains élèves qui sont dans des territoires limitrophes avec le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord, notamment les élèves des secteurs des municipalités de Wentworth-Nord et de Mille-Isles.

Il explique qu'il existe depuis plus de 30 ans une entente qui permet à ces élèves de fréquenter le centre de services scolaire voisin. Or, pour donner suite à une demande, cette entente doit être réévaluée ou officialisée. Conjointement avec le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord, des soirées d'informations ont été organisées afin de prendre le pouls des parents de ces secteurs limitrophes. La grande majorité ont exprimé vouloir le statu quo, c'est-à-dire que soient régularisés les territoires des centres de services scolaires pour représenter la situation qui prévaut depuis 30 ans. Subséquemment, à ces consultations, le ministère de l'Éducation a été interpellé afin qu'il soit possible de régulariser le territoire des centres de services scolaires afin que celui-ci reflète la réalité. Le ministère de l'Éducation doit revenir avec le processus à suivre.

6.0 Période de questions - Public

Aucune question.

7.0 Comité de parents

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, fait un compte rendu du Comité de parents s'étant tenu le 8 septembre 2025.

Lors dudit comité, la direction générale adjointe, Mme Julie Lamonde, a présenté différents sujets.

Les sujets discutés ont été les suivants :

- La rentrée scolaire.
- La situation financière du Centre de services scolaire.
- Les critères de réinvestissement dans les centres de services scolaires.
- Les assemblées annuelles des conseils d'établissement.
- Les enjeux du transport scolaire en début d'année et les modes de communication.
- La soirée d'informations pour les parents d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.
- Le spectacle pour la Fondation pour la réussite des élèves du Centre de services scolaire des Laurentides.
- La formation obligatoire pour les membres des conseils d'établissement.

8.0 DIRECTION GÉNÉRALE

8.1 PERV - Suivi

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, fait un suivi quant aux sept objectifs du Plan d'engagement vers la réussite (ci-après nommé PEVR) et aux moyens utilisés pour les atteindre.

8.2	Suivis de début d'année - <i>Information</i>
Le directeur général, M. Sébastien Tardif, informe les administrateurs des enjeux du début de l'année scolaire. Celui-ci indique qu'il y a eu certains enjeux au niveau du transport scolaire résultant principalement de travaux routiers majeurs qui n'ont pas été annoncés avant la veille des travaux. Certains enjeux ont également résulté de changements à des circuits de transport. M. Tardif indique que les ajustements pour les circuits de transport concernant les demandes en garde partagée ont été faits pour le 29 septembre, soit 15 jours plus tôt que l'année dernière. Le directeur général, M. Sébastien Tardif, précise que le déplacement des élèves vers les nouveaux locaux de l'école de l'Expédition s'est bien déroulé. Les élèves de l'éducation des adultes, dans le secteur de Sainte-Agathe-des-Monts, ont dû être relocalisés quelques semaines, le temps de travaux urgents et plus complexes qu'initialement prévus. La fusion de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes se poursuit sans problème. Le directeur général, M. Sébastien Tardif, explique que la révision des processus d'approvisionnement génère plus d'économies que prévu pour l'organisation et que c'est une amélioration.	

9.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

9.1	Budget initial 2025-2026 et taux de la taxe scolaire – <i>Information</i>
Il n'y a eu aucune question ni présence du public pour obtenir d'autres informations complémentaires à celles présentées à l'occasion de la séance du 27 août 2025.	

10.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

10.1	Reconductions et nouvelle demande d'aides financières pour l'ajout d'espace au ministère de l'Éducation – <i>Adoption</i>
Le directeur du service des ressources matérielles et du transport scolaire, M. Pierre-Luc Normand, présente le projet de résolution. Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, demande si les demandes envisagées permettent d'accueillir les élèves pour les cinq prochaines années. M. Normand indique que les demandes comprennent à la fois l'ajout d'espace pour environ 600 places-élèves en plus de prévoir des rénovations majeures. L'administrateur, M. Alexandre Girard-Duchaine, demande plus de précisions concernant l'indice de désuétude des immeubles. Le directeur du service des ressources matérielles et du transport scolaire, M. Pierre-Luc Normand, explique que l'indice de vétusté est ajusté chaque année en fonction des projets réalisés. Lorsque les projets sont de petite envergure, l'indice de vétusté augmente tandis que pour des projets de plus grande envergure, l'indice de vétusté diminue. Un rattrapage important doit être effectué. L'administrateur, M. Pascal Savard, demande quel sera l'impact sur les élèves si le projet de rénovations majeures va de l'avant à l'école secondaire Augustin-Norbert-Morin. Le directeur du service des ressources matérielles et du transport scolaire, M. Pierre-Luc Normand, explique que les travaux seront faits par pavillon et que les locaux libérés par l'éducation des adultes serviront pour accueillir les élèves pendant les travaux. Il est confirmé par le directeur général, M. Sébastien Tardif, que, si le projet de réfection est approuvé, les travaux devront se faire en présence d'élèves. 518^e RÉSOLUTION : CONSIDÉRANT les articles 3, 6 et 15 de la <i>Loi sur les infrastructures publiques</i> L.R.Q. c. 1-8.3 édictant des mesures de planification et de gestion des investissements publics en infrastructures	

des organismes publics, dont les centres de services scolaires, et en vertu desquels est produit annuellement un plan des investissements publics des organismes du gouvernement en matière d'infrastructures portant sur dix années, désigné « Plan québécois des Infrastructures », « PQI »;

CONSIDÉRANT le territoire que dessert le Centre de services scolaire des Laurentides;

CONSIDÉRANT les prévisions ministérielles de la clientèle du territoire pour les prochaines années;

CONSIDÉRANT la recommandation ministérielle de reconduire les demandes des années antérieures;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du PQI 2026-2036, le Centre de services scolaire des Laurentides désire soumettre à nouveau certains projets déposés dans le cadre du PQI 2025-2035;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du PQI 2026-2036, le Centre de services scolaire des Laurentides désire soumettre les projets suivants;

- Mesure 50531 – Rénovation majeure ou remplacement de l'école secondaire Augustin-Norbert-Morin de Sainte-Adèle.
- Mesure 50631 – Remplacement des écoles L'Odyssée et le pavillon Trois-Saisons du Campus primaire Mont-Tremblant par une nouvelle école à Mont-Blanc.
- Mesure 50631 – Remplacement des deux pavillons de l'école Lionel-Groulx – Monseigneur-Bazinet de Sainte-Agathe-des-Monts par une nouvelle école.
- Mesure 50631 – Remplacement de l'école La Relève par une nouvelle école à la Minerve.

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du service des ressources matérielles et du transport scolaire;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Marie-Ève Laframboise :

D'AUTORISER la mise en œuvre du processus pour l'analyse et la préparation des documents nécessaires, pour les motifs ci-exposés, et de soumettre une demande au ministère de l'Éducation, dans le cadre du Plan québécois des Infrastructures 2026-2036 dès l'automne 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.0 SERVICE DES TECHNOLOGIES INFORMATIQUES ET DE L'ORGANISATION SCOLAIRE	
11.1	Amendement à la Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves – <i>Lancement en consultation</i> Le directeur du service des technologies informatiques et de l'organisation scolaire, M. Guillaume Blanchet, présente le projet de résolution et les amendements proposés. 519^e RÉSOLUTION : ATTENDU QU'en vertu de la 461^e résolution du conseil d'administration en date du 12 mars 2025 a été adopté le principe d'une clause dite « grand-père » afin de prioriser certains élèves provenant de Sainte-Adèle dans les demandes de choix d'école. À noter que cette clause doit être actualisée puisque les élèves changent de niveau scolaire annuellement; ATTENDU QUE selon les fondements de la <i>Loi sur l'instruction publique</i> (L.R.Q., chapitre I-13.3) et plus particulièrement les articles 1, 3, 4, 5, 9, 10, 11, 12, 13, 40, 80, 204, 211, 222, 236, 239, 240, 242 et 468, le Centre de services scolaire inscrit annuellement les élèves dans les écoles conformément au choix des parents de l'élève ou de l'élève majeur. Toutefois, si le nombre de demandes d'inscription dans une école excède la capacité d'accueil de l'école, l'inscription se fait selon les critères déterminés par le centre de services scolaire après consultation du comité de parents (extrait); ATTENDU QUE la politique doit être mise à jour afin de mieux répondre au besoin de l'organisation; CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire doit adopter, mettre en œuvre, maintenir à jour et assurer l'application d'une Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves;

CONSIDÉRANT QUE la présente politique a pour objectif de proposer aux élèves un traitement uniforme et connu quant aux droits de fréquentation des écoles du Centre de services scolaire, de préciser les modalités concernant le choix d'école, de déterminer les critères relatifs au transfert d'élèves et de préciser les modalités concernant un élève extraterritorial;

CONSIDÉRANT QUE l'amendement de la présente politique doit faire l'objet de consultations auprès du Comité consultatif de gestion, du comité de parents et des enseignants;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du service des technologies informatiques et de l'organisation scolaire;

IL EST PROPOSÉ par le vice-président du conseil d'administration, M. Normand Sénéchal :

D'ADOPTER pour les fins de consultation le projet d'amendement de la « Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves », tel que figurant au document annexé aux présentes sous la cote CA519-25 pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.0 SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DES COMMUNICATIONS

12.1 Composition du conseil d'établissement de la nouvelle école de Saint-Sauveur – *Information*

Le secrétaire général et directeur des communications, M. Louis Piché, présente en reddition de compte la composition du conseil d'établissement de la nouvelle école de Saint-Sauveur.

12.2 Nom de la nouvelle école de Saint-Sauveur – *Adoption*

Le secrétaire général et directeur des communications, M. Louis Piché, présente le projet de résolution.

520^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Laurentides établit les écoles, met à leur disposition des immeubles et leur délivre un acte d'établissement;

ATTENDU la procédure de choix du nom d'une école ou d'un centre du Centre de services scolaire des Laurentides;

ATTENDU QUE le nom de « la nouvelle école de Saint-Sauveur » avait été octroyé temporairement pour l'école sise à l'immeuble au 33, avenue du Mont-Molson, Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R6;

ATTENDU QU'un sondage et des consultations ont été effectués auprès du milieu-école tel qu'il appert de la résolution du conseil d'établissement de l'école primaire de Saint-Sauveur qui est jointe à la présente résolution;

CONSIDÉRANT qu'au terme de ce sondage, le nom préconisé pour cette école serait, selon la direction d'école, « École de la Montagne » bien que la résolution transmise jointe en annexe indique « École primaire de la Montagne »;

CONSIDÉRANT l'avis de conformité de la Commission de toponymie du Québec quant au nom « École primaire de la Montagne » ou « École de la Montagne », tel qu'il appert du document au soutien de la résolution;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Marie-Josée Gosselin :

QUE SOIT ATTRIBUÉ, avec la condition suspensive d'obtenir la confirmation par résolution du conseil d'établissement, le nom choisi par le conseil d'établissement, soit le nom « École de la Montagne », pour l'école sise à l'immeuble au 33, avenue du Mont-Molson, Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R6.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.3 Politique relative à l'organisation des voyages scolaires - *Lancement en consultation*

Le secrétaire général et directeur des communications, M. Louis Piché, présente le projet de résolution ainsi que le projet de politique relative à l'organisation des voyages scolaires en précisant que plusieurs volets méritent d'être clarifiés en matière de voyages scolaires considérant les enjeux juridiques ainsi que des changements législatifs, dont l'avènement d'un nouveau code d'éthique qui s'applique à tous les membres du personnel auquel la politique réfère.

Il est proposé par l'administrateur, M. Pierre-Luc Tremblay, de modifier le texte de 4.2 à la page 9 de la politique afin que le texte se lise ainsi : En cours d'organisation, un voyage qui s'avère représenter un risque pour la santé ou la réussite des élèves doit être modifié pour « mitiger le risque afin que celui-ci soit acceptable ».

L'administrateur, M. Alexandre Girard-Duchaine, propose que soit aussi ajoutée une mention indiquant qu'il serait pertinent, en cas de situations d'urgence à l'étranger, qu'il y ait une inscription en amont au « Registre des Canadiens à l'étranger ». Il est demandé que le secrétaire général, M. Louis Piché, rédige une mention à cet effet.

521^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QUE les voyages scolaires doivent faire l'objet d'un encadrement;

ATTENDU QU'en amont à l'adoption d'une politique, le Comité consultatif de gestion (CCG) doit être consulté et que le comité de parents peut être consulté;

CONSIDÉRANT les responsabilités dévolues aux conseils d'établissement afférentes aux voyages en vertu des articles 87, 94 et 110.4 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT les responsabilités potentielles pour l'organisation et la responsabilité du directeur général quant à la gestion courante des activités en fonction de l'article 201 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT la recommandation du secrétaire général et directeur des communications du Centre de service scolaire des Laurentides et la recommandation de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Pascal Savard :

D'ADOPTER aux fins de lancement en consultation la Politique relative à l'organisation des voyages scolaires jointe en annexe des présentes sous la cote CA521-25 pour en faire partie intégrante avec l'ajout de la modification à 4.2 « mitiger afin que le risque soit acceptable et avec un libellé sur la pertinence d'une inscription auprès du registre des Canadiens à l'étranger à formuler par le secrétaire général.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13.0 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE – INFORMATION

Aucune question n'est soumise.

14.0 GOUVERNANCE

14.1 Cooptation – Nomination de membres du conseil d'administration – Huis clos – Adoption

522^e RÉSOLUTION : Huis clos

IL EST PROPOSÉ par le vice-président du conseil d'administration, M. Normand Sénéchal, de siéger à huis clos pour l'étude de ce point.

Il est 20 h 19.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

523^e RÉSOLUTION : Levée du huis clos

IL EST PROPOSÉ par le vice-président du conseil d'administration, M. Normand Sénéchal, de lever le huis clos.

Il est 20 h 48.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

524^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QUE deux postes sont à combler au sein du conseil d'administration à titre de membres émanant de la communauté pour un mandat de 3 ans :

1. Membre de la communauté issu du milieu municipal, de la santé, de services sociaux ou des affaires.
2. Membre de la communauté âgée de 18 à 35 ans.

ATTENDU QU'un poste de membre du personnel enseignant et un membre parent sont également à pourvoir et que le suivi sera fait à cet égard à l'occasion de la formation des conseils d'établissement;

ATTENDU QUE la désignation des membres de la communauté pour les postes qui sont demeurés non comblés au terme de la fin des mandats doit se dérouler conformément à l'article 33 du « Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires » ci-dessous reproduit :

33. Lorsque tous les postes de représentants de la communauté n'ont pu être pourvus lors de la séance prévue à l'article 28, faute de candidature, tout poste non pourvu fait l'objet d'un nouvel avis invitant les personnes domiciliées sur le territoire du centre de services scolaire à soumettre leur candidature.

Les articles 25 à 31 s'appliquent alors compte tenu des adaptations nécessaires, sous réserve de ce qui suit :

- 1° l'avis visé à l'article 26 est publié dans la période comprise entre le 15 août et le 1^{er} septembre de l'année scolaire en cours et un délai de 30 jours est donné aux candidats pour soumettre leur candidature;
- 2° la cooptation a lieu lors d'une séance ordinaire ou spéciale du conseil d'administration et tous les membres présents, à l'exception de ceux représentant la communauté, ont droit de vote.

CONSIDÉRANT la séance de cooptation s'étant tenue à huis clos à même la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par le vice-président du conseil d'administration, M. Normand Sénéchal :

DE NOMMER à titre de membre de la communauté issu du milieu municipal, de la santé, de services sociaux ou des affaires pour siéger au conseil d'administration, Mme Sophie Charpentier, pour une entrée en fonction à partir de la prestation de serment pour un mandat se terminant le 30 juin 2028;

DE NOMMER à titre de membre de la communauté âgé de 18 à 35 ans pour siéger au conseil d'administration, M. Jordan Gince, pour une entrée en fonction à partir de la prestation de serment pour un mandat se terminant le 30 juin 2028;

Conformément à l'article 143.3 de la *Loi sur l'instruction publique*, les personnes désignées prêteront serment devant le directeur général. Une entrée de la prestation de ce serment sera faite dans le livre des délibérations du centre de services scolaire lors de la prochaine séance du conseil d'administration.

Par les membres pouvant voter conformément au Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15.0 Affaires diverses

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, fait un rappel du comité de travail du conseil d'administration à venir le 12 novembre 2025 à l'école de la Montagne à Saint-Sauveur. Le comité de travail sera principalement axé sur le décrochage scolaire.

16.0 Levée de la séance

525^e RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Marie-Josée Gosselin, de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

(Incidence : Il est 20 h 50).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Me Louis Piché
Secrétaire général

M. Martin Barbeau
Président

